



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 novembre 2008**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Crédit d'engagement complémentaire Mise en séparatif des collecteurs EU et EP du secteur chemin des Tattes-Fontaine

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de Frs 330'000.-- pour couvrir les travaux de revêtement bitumineux du chemin, de génie civil pour création de 2 hydrantes, d'éclairage public, ainsi que les honoraires de l'ingénieur civil.

- d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 16 juin 2008, au moyen des annuités qui figurent dans le budget de fonctionnement sous la rubrique n° 710.331, en 30 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 17 décembre 2008.

Vandœuvres, le 18 novembre 2008

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO